

## ■ En Ville

# Aménagements et travaux

## Eclairage public, signalisation tricolore et voirie

### Travaux effectués

- Le réaménagement complet de la voirie et le remplacement des candélabres de la rue Racine (entre les rues Auber et Hippolyte Mulin) ont été effectués cet hiver.
- Suite aux travaux de réhabilitation par le Département des ouvrages d'assainissement de l'avenue Léon Gambetta, le trottoir entre la N20 et l'avenue Henri Ginoux a été refait et les câbles d'éclairage souterrains remplacés.



- Le Conseil Général a effectué un réaménagement complet de la voirie et de l'éclairage public de la rue Barbès (entre la rue Louis Lejeune et l'avenue Aristide Briand) : des îlots centraux ont été aménagés afin de ralentir les véhicules et sécuriser la voie. D'autres travaux du même ordre s'achèvent au carrefour de la N20 et de la rue Gabriel Péri. L'arrêt de bus avenue Aristide Briand (entre la rue Barbès et le Novotel) a été légèrement déplacé.
- La réfection du trottoir et de la chaussée des rues François Ory et Louis Lejeune, au niveau du nouvel immeuble Sanofi-Synthélabo, a été effectuée en février.

### Travaux prévus ou en cours

- L'aménagement de la voirie et le remplacement de l'éclairage public de la rue Périer (entre les rues Constant Juif et Guillot) sont en voie d'achèvement.
- Le réaménagement complet de la voirie et le remplacement des candélabres de la rue Carvès (entre l'avenue Henri Ginoux et la rue du Fort) se terminent.
- Le trottoir de la rue Victor Basch est toujours en cours de réfection au niveau du CAM.
- Dans la continuité des travaux effectués rues Racine et Carvès, il est prévu d'aménager des carrefours surélevés à l'angle des rues Carvès et Victor Basch, à l'angle des rues Racine et Auber ainsi qu'à l'angle des rues Périer et Guillot. Sont aussi prévus des passages piétons surélevés à l'angle des rues Racine et Hippolyte Mulin ainsi qu'à l'angle de la rue Carvès et de la rue du Fort.
- La chaussée de la rue Pasteur (entre les rues Radiguet et du 11 novembre) est en voie d'achèvement.
- La Ville poursuit son programme de réhabilitation des ouvrages d'assainissement : des travaux ont débuté en février Villa Leblanc, rues du Poitou, Amaury Duval, Blanche, La Fontaine, Descartes, Morel, Salengro et du 11 novembre. Fin 2004, presque tout le réseau d'assainissement de Montrouge aura été refait.

## Espaces verts et environnement

### Travaux effectués

- Les bordures de trottoirs du parking de la place Jules Ferry ont été remplacées par des bordures





Les nouvelles corbeilles posées durant l'hiver.

crénelées, à l'instar de ce qui s'est fait en pourtour du square afin d'empêcher les sorties intempestives et le piétinement des parterres et autres pelouses.

### Travaux prévus ou en cours

- Des jardinières, dans lesquelles seront bientôt plantés des rosiers, ont été créées rue Victor Basch à hauteur du terrain du CAM.
- L'aménagement d'un petit espace vert d'agrément au carrefour des rues Chateaubriand et Maurice Arnoux a débuté : arbustes et engazonnement sont au programme.

- L'aménagement paysager du terrain à l'angle de la Villa Leblanc et de l'avenue Henri Ginoux sera bientôt lancé.

## Bâtiment

La Ville a lancé ou poursuit en 2004 de très importants chantiers.

### Les nouveaux jardins d'enfants

- Deux jardins d'enfants ont été inaugurés en janvier au 146, rue Maurice Arnoux et au 105, avenue Henri Ginoux (voir en page 19).
- Dans la ZAC du Nord, les travaux de création d'un autre jardin d'enfants ont commencé. L'objectif est de livrer l'équipement pour la rentrée de septembre 2004.

### Dans les écoles

- Le projet d'extension de l'école maternelle Haut-Mesnil prévoit : l'ajout de deux dortoirs, de deux salles aux cinq salles déjà prévues (dont une indépendante de l'école, consacrée aux activités du centre de loisirs maternel). Les parties communes de l'établissement seront réaménagées et l'avancée du hall agrandie de 100 m<sup>2</sup>. Enfin, la cuisine passera en "liaison froide", à l'image de ce qui s'est fait à Raymond Queneau et Rabelais. L'objectif reste de terminer pour la rentrée 2005.
- Les travaux d'extension de l'école maternelle Marcelin Berthelot devraient quant à eux être effectués durant l'été 2004 sous réserve que l'ap-

pel d'offres soit fructueux. Il s'agit toujours de créer quatre salles sur deux niveaux, d'agrandir le réfectoire et de moderniser la restauration scolaire.

- A l'école Rabelais, la transformation et l'aménagement en une nouvelle salle de classe d'un ancien appartement se poursuivent ; des travaux comprenant également la création d'un espace sanitaires et de dortoirs qui devraient s'achever d'ici la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre.

### Autres équipements

- La façade de la future médiathèque est déjà bien avancée. Les travaux d'aménagement intérieur sont donc maintenant d'actualité.
- L'appel d'offres concernant la réhabilitation de la maison des associations a été relancé. La désignation des entreprises devrait être effectuée au cours du semestre.



À venir : la réhabilitation de la maison des associations.

- Les travaux de réhabilitation du conservatoire ont commencé en janvier. La 1<sup>ère</sup> phase du chantier, qui devrait se poursuivre jusqu'en octobre, concerne l'aile du bâtiment rue Racine. Sont notamment prévues la création d'une salle de percussions et celle d'un ascenseur qui permettra aux personnes handicapées d'accéder au conservatoire.
- Enfin, les ateliers municipaux vont déménager cette année pour aller en face de l'actuel local, rue Paul Bert, dans un bâtiment neuf. Ils bénéficieront ainsi de meilleures conditions de travail et ne seront plus facteurs de nuisances sonores.

### INFO :

**Le point sur l'avancée des travaux de réhabilitation des équipements sportifs se trouve en page 40.**



## Concours des Maisons et Balcons fleuris

### Les lauréats 2003 reçus en Mairie

Les 10 lauréats du Concours des maisons et balcons fleuris 2003 ont été reçus à l'Hôtel de Ville afin de recevoir un diplôme pour leur contribution à l'embellissement de la commune. Le Maire a remis aux trois premiers des bons d'achats, respectivement de 218, 152 et 76 €, à utiliser chez des fleuristes montrougiens (La Fleur, Autrement dit fleurs, Derflore et Crovace) avant de partager le verre de l'amitié. Ils seront également invités au printemps à visiter un Parc et pourront déjeuner ensemble.

### Inscrivez-vous dès le dimanche 4 avril !

Montrouge est une ville où il fait bon vivre, c'est certes grâce aux jardiniers municipaux, mais aussi à vous qui fleurissez vos jardins et balcons ! La Ville offre à chacun la possibilité de se démarquer en participant au concours annuel des maisons et balcons fleuris. Les premières inscriptions seront reçues par les jardiniers municipaux lors du marché aux fleurs du 4 avril prochain (lire aussi page 24) et se poursuivent jusqu'à fin juin. Le choix du jury est essentiellement basé sur la qualité de la décoration florale. Mais il tient compte également, lorsqu'il s'agit de maisons individuelles, de l'aménagement des abords qui, dans tous les cas, doivent être visibles de la rue. Le jury, désigné par le Conseil Municipal, se déplacera au début de l'été pour désigner les lauréats 2004 (règlement disponible à l'Hôtel de Ville).

## Montrouge récompensée pour son cadre de vie Ville Fleurie

Dans le cadre du Concours régional des Villes fleuries, deux fleurs ont été attribuées à notre Ville qui se maintient à ce niveau depuis 1999.

### Création de logements

Montrouge a également été remarquée lors des Trophées de Réhabilitation 2003 dans la catégorie « Création de logements dans les immeubles existants » pour la réhabilitation d'une manufacture du début du XX<sup>e</sup> siècle (98-100, avenue Henri Ginoux) et sa transformation en 11 logements et 3 activités (maître d'ouvrage : SCI Bressis - maître d'œuvre : Atelier d'architecture Arnaud Fougeras-Lavergnole).



### Pour s'inscrire

Rendez-vous aux services techniques de la Ville ou renvoyer ce coupon d'inscription. Pour signaler votre balcon ou jardin au Jury qui passera cet été, n'oubliez pas de retirer votre petit panneau signalant votre participation ! Renseignements au 01 46 12 75 20.

## Concours des Maisons et Balcons fleuris 2004

Nom : .....

Nombre de fenêtres : .....

Prénom : .....

Autres précisions (par exemple 5<sup>ème</sup> fenêtre en partant de la gauche ; à l'angle... ) : .....

Adresse (la plus précise possible : étages, etc.) : .....

.....

Tél. : .....

A adresser aux Services techniques :  
Hôtel de Ville (2<sup>ème</sup> étage) - 43, avenue de la République  
92120 Montrouge

■ Rappel

## OPAH Montrouge Sud

Résorber l'habitat insalubre, mettre aux normes les bâtiments, installer des équipements favorisant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite (ascenseurs, etc.) mais aussi embellir la Ville sont les principaux objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Dans ce cadre, des aides financières peuvent en effet être accordées pour inciter propriétaires (bailleurs ou occupants) ou locataires habitant le périmètre défini à entreprendre les travaux nécessaires dans les parties privatives comme dans les parties communes.

*Plus de renseignements auprès du Pact-Arim des Hauts-de-Seine : 18, rue Périer - lundi 16h-20h, mercredi 10h-13 h. Tél.: 01 49 65 91 58.*

■ Prolongement de la ligne 4 du métro

## Les choses se précisent

Une réunion de concertation avec la population montrougienne portant sur le prolongement de la ligne 4 s'est tenue le 5 février dernier. Les 300 personnes présentes ont écouté avec attention les explications du Maire et des responsables de la RATP, mais l'objectif était surtout de permettre aux Montrougiens de poser leurs questions.

Envisagé depuis 1929, le projet de prolongement de la ligne 4 vers le Sud est aujourd'hui inscrit au Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006. Les financements sont répartis entre l'Etat, la RATP, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Ville de Montrouge. Les stations ont été conçues sur la base d'un maillage avec les autres transports en commun (bus, RER et Tramway).

La réunion s'inscrivait dans la phase d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, ultime étape administrative avant le lancement effectif des travaux. Grâce à une exposition et un dossier expliquant les étapes de ce vaste chantier, les Montrougiens ont pu prendre connaissance de ce projet ; ils ont également eu la possibilité de consigner leurs observations sur un registre ou de les exprimer lors des permanences du commissaire - enquêteur.

### Réponses aux principales questions des Montrougiens :

- La station Mairie de Montrouge devrait voir le jour début 2008.



- Le travail en surface sera effectué par phases pour éviter au maximum les nuisances.
- Etant donnée la nature du sous-sol montrougien (carrières), des études géologiques ont été menées. Un état des lieux sera rendu public avant le démarrage des travaux afin de rassurer les riverains.
- La station Mairie de Montrouge sera implantée devant l'église Saint-Jacques, faute d'emprise foncière suffisante sous la place Emile Cresp où se trouve un parking.
- Les immeubles de la place Emile Cresp seront démolis. La Ville disposera donc d'une grande place, en plein centre et en pourtour de laquelle seront réimplantés les commerces qui se trouvent actuellement avenue de la République.

- Selon les responsables techniques de la RATP, ni les travaux ni l'exploitation du métro ne provoqueront de vibrations car les tunnels seront creusés à 25 mètres sous l'avenue de la République.

**Sur le [http://extension-reseau.ratp.fr/extension\\_reseau/m4/](http://extension-reseau.ratp.fr/extension_reseau/m4/), vous retrouvez toutes les informations utiles : zoomez sur la carte du projet, visitez les « stations virtuelles », etc.**

*Plus de renseignements au 01 46 12 73 00.*

■ Collecte sélective

## Les animateurs du tri dans les écoles

Afin de poursuivre leur mission de sensibilisation à la Collecte sélective et d'optimisation du geste de tri dans les foyers montrougiens, les animateurs du tri ont choisi de travailler avec les élèves des écoles primaires. A travers différents ateliers, les enfants découvrent l'intérêt du tri et les enjeux environnementaux liés à la maîtrise des déchets.



## ■ Un bon Plan pour demain ! Révision du PLU : exposition publique

*Dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Montrouge, une exposition est proposée aux Montrougiens du 5 au 16 avril au Centre Administratif.*

Cette exposition a été élaborée autour des résultats d'un diagnostic et de premières pistes de développement. La plaquette jointe à ce magazine permettra à tous de comprendre les enjeux de cette procédure : définition des principales notions, étapes et objectifs, etc.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 implique une nouvelle approche de la planification urbaine.

Il s'agit désormais pour les Villes d'exprimer un projet global pour leur territoire et de prendre en compte la notion de développement durable à côté de celle d'aménagement urbain. Dans ce cadre, le PLU reste un instrument de réglementation des sols mais c'est avant tout un projet qui définit les grandes orientations d'aménagement d'une Ville et les actions qui en découlent.

Montrouge a prescrit la révision de son PLU à la fin de l'année 2002. Un état des lieux de l'existant (population, équipements, logements...) a été réalisé de juillet 2003 à février 2004.

Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) donneront lieu à un débat lors du Conseil Municipal de fin d'avril. La mise en forme du projet de PLU se fera de mai à septembre et ce projet sera présenté au Conseil Municipal en novembre 2004.

Une seconde exposition publique sera organisée en octobre. La consultation des personnes publiques, lancée en novembre, se poursuivra par une enquête publique en février et mars 2005. Le commissaire-enquêteur rédigera alors son rapport et l'autorité administrative pourra ensuite prendre sa décision. Selon ce calendrier, le PLU devrait donc être approuvé en septembre 2005. Expression des projets d'aménagement de Montrouge dans tous les domaines, ce PLU sera l'occasion d'affiner les choix faits au cours des dernières années.

Il sera bien entendu élaboré en fonction des caractéristiques actuelles de la Ville, notamment :

- l'augmentation, le rajeunissement et l'élévation du niveau de vie de sa population...



- la diversité de son habitat, le grand nombre de constructions neuves...
- son cadre de vie agréable, l'augmentation de la surface d'espaces verts, le développement des transports en commun...

Le PLU tiendra également compte des projets en cours, en particulier :

- la transformation du centre ville avec la réalisation d'une Médiathèque, d'un nouveau Centre Administratif et d'un Centre Culturel et de Congrès...
- l'arrivée du métro dans le cadre du prolongement de la ligne 4
- les actions de re-dynamisation du commerce local.

Le PLU intégrera enfin un certain nombre d'objectifs précis, dont :

- la préservation de la maîtrise du développement et des grands équilibres de mixité
- la protection des secteurs résidentiels et pavillonnaires
- l'augmentation de la surface d'espaces verts et l'aménagement des entrées de ville.

Dès maintenant et tout au long de l'avancée de ce dossier, la concertation avec les habitants sera favorisée. « Montrouge Magazine » les informera bien entendu au fur et à mesure.

### Exposition publique

du lundi 5 au vendredi 16 avril 2004 dans le hall du Centre Administratif (place Emile Cresp).

Un registre sera mis à la disposition des Montrougiens qui pourront y noter leurs observations.

*Plus de renseignements auprès de la Direction de l'Aménagement Urbain : accueil au rez-de-chaussée du centre administratif, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi). Tél. : 01 46 12 73 00.*